



Les bourses scolaires seront attribuées automatiquement dès la rentrée 2024

Les familles des collégiens et des lycéens n'auront plus aucune démarche administrative à effectuer ni aucun justificatif à transmettre.



C'est une petite révolution pour ceux qui redoutent les démarches administratives. À compter de la rentrée 2024, les bourses scolaires seront attribuées automatiquement aux familles éligibles, sans avoir à en faire la demande.

C'est ce qu'a annoncé Elisabeth Borne, à l'issue du septième Comité interministériel de la transformation publique (CITP), qui s'est tenu ce mardi 9 mai 2023.

Le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye a salué cette mesure sociale qui lui "tient particulièrement à cœur" sur Twitter.

[En Gironde, ils ont opté pour l'école à la maison : "On est inquiets pour l'avenir"](https://panorapresse.ouest-france.fr/dossiers/19092/article/d6c38df0-eea3-11ed-a07c-0000038c707d)

Aucune démarche ni justificatif à fournir

Les familles n'auront plus à faire "la moindre démarche" pour toucher leurs bourses scolaires. L'objectif : simplifier l'accès à cette aide sociale.

Les élèves de la 6e à la terminale sont concernés par cette mesure. Mais comment cela va-t-il se mettre en place ?

À l'issue de l'inscription au collège et au lycée, les familles n'auront aucune autre démarche à réaliser ni justificatif à transmettre pour l'obtention et la re-conduction des bourses scolaires tout au long de la scolarisation.

Matignon - Dossier de presse publié ce mardi à l'issue du CITP

[C'est quoi cette école alternative qui va bientôt ouvrir près de Rouen ?](#)

Comment cela va marcher ?

Au moment de l'inscription au collège ou au lycée, les établissements récolteront les informations d'état civil des parents ou des responsables légaux, précise Franceinfo, qui cite l'AFP.

Ainsi, ces données seront recoupées avec les informations du ministère des Comptes publics (qui a connaissance des revenus des parents via la déclaration d'impôt). Ce qui permettra de déterminer qui est éligible ou non.

Pour l'année scolaire 2020-2021, plus de 1 465 000 collégiens et lycéens bénéficient de bourses.

Un gain de temps pour les parents, mais aussi pour l'administration. "Au-delà de l'impact pour les usagers, les agents verront leurs tâches s'alléger, grâce à un traitement automatisé des demandes. Ils pourront ainsi concentrer leur temps sur l'accompagnement des familles qui en ont le plus besoin", fait savoir [Matignon](#).

[Etudiant, Alban séjourne en Islande : "se jeter à l'eau, profiter, découvrir"](#)

Et pour les étudiants ?

Chez les étudiants, pour pouvoir bénéficier d'une bourse et d'un logement Crous, ce n'est pas automatique. Il faut en faire la demande. Et il faut avoir les dates en tête : il ne leur reste que jusqu'au 31 mai 2023 pour en faire la demande par le biais de leur dossier social étudiant (DSE).

Si la démarche des étudiants n'est pas automatisée, le gouvernement a d'ores et déjà fait plusieurs gestes pour l'année universitaire 2023-2024.

Tout d'abord, les barèmes d'éligibilité à une bourse étudiante selon les critères sociaux ont été revalorisés. C'est Sylvie Retailleau, la ministre de l'Enseignement supérieur, qui l'a annoncé fin mars 2023. L'objectif : permettre à plus d'élèves de toucher les aides de l'État.

Cette nouvelle année universitaire est donc synonyme de hausse du montant des bourses étudiantes. Comptez au moins 37 euros par mois. C'est la « plus forte revalorisation depuis 10 ans », affirmait Sylvie Retailleau en mars dernier.